

---

*Mairie de Bourg-Saint-Bernard*

---

*Compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2020*

---

Le Conseil municipal de la commune de BOURG-SAINT-BERNARD, convoqué régulièrement, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Étaient présents :

- Mesdames : CESSÉS, JALABERT, LAFFON, DURAND, METCHE, de PERTHUIS
- Messieurs : BOYER, GIRAUDY, LAUTH, LOUP, PARKER, ALLIOUX, BOYER

Excusés :

- M. RIBAULT a donné pouvoir à Mme JALABERT pour prendre part aux votes et aux délibérations.
- Mme HÖLDERLE a donné pouvoir à Mme CESSÉS pour prendre part aux votes et aux délibérations.

Absente excusée :

- Mme GALLOIS

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme DURAND et Mme de PERTHUIS.

## Ordre du jour :

### Table des matières

1. Approbation du compte rendu du conseil du 27 juillet .....	3
2. Point sur l'AVAT (citerne et hangar).....	3
3. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de TERRES DU LAURAGAIS .....	3
4. Decision Modificative n°1 au budget communal.....	4
5. Décision Modificative n°1 au budget assainissement.....	4
6. Frais de fonctionnement 2019 pour l'école Vallesvilles .....	5
7. Rentrée des classes.....	5
8. Participation école publique de Verfeil classe Ulis .....	5
9. Point budget sur le budget en cours .....	5
10. Règlement intérieur du conseil .....	6
11. Vie de la commune.....	6
12. Questions diverses.....	8

Lors de la séance du 27 juillet 2020, Mme Hölderle a fait part à Mme le Maire de sa volonté de ne plus être secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à Mme DURAND de la remplacer, ce qu'elle accepte.

## **1. Approbation du compte rendu du conseil du 27 juillet**

Mme Durand indique qu'elle n'a reçu le compte-rendu pour relecture, que mardi dernier. Celui-ci a été envoyé à tous les conseillers 3 jours après, sans qu'elle n'ait pu répondre.

Elle précise toutefois, que le document est conforme aux échanges qui se sont tenus le 27 juillet.

## **2. AVAT**

Deux points sont abordés : l'implantation d'une citerne souple et la création d'un hangar de 800m<sup>2</sup>.

Il s'agit d'une réserve d'eau pour les pompiers. Ce type de réserve d'eau est préconisé par les pompiers depuis 2014. Il est aussi conseillé de protéger la citerne par une clôture.

Le financement se fera sur la dotation allouée à la commune pour l'Avat pour 2021. Cette dépense est éligible à des subventions. Mme le Maire est en attente des devis pour pouvoir faire ces demandes de subventions.

Mme Le maire annonce que le projet de panneaux photovoltaïques via la création d'un hangar sur la zone de l'aérodrome avec l'entreprise Tenergie, est abandonné.

En effet, la toiture du hangar ne serait pas assez solide pour supporter le poids des panneaux photovoltaïques.

Mr RIBAULT et un responsable de l'AVAT rencontreront le 24 septembre prochain un constructeur de hangar métallique pour avis.

D'autre part, Mme Jalabert indique que les plans d'évacuation et d'intervention dans les locaux sont à refaire.

Il est demandé si cela avait été pris en compte dans le dossier accessibilité de l'Avat l'année dernière.

Mme Jalabert confirme que cela n'était pas été prévu dans le cadre de l'accessibilité et que seules les issues de secours avaient été prises en compte et matérialisées.

## **3. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

La commune doit nommer deux délégués.

Madame le maire fait appel à candidature. M. Allieux et M. Lauth se portent candidats.

## RÉSULTATS

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

Suite au rappel du rôle de la CLECT, des questions sont posées sur l'intercommunalité :

Concernant le recours contre l'intercommunalité pour les A.C. dues sur 3 ans, représentant un montant de 78 K€ ?

Une entente à l'amiable a été acceptée par toutes les parties. Mme le Maire n'ayant pas eu d'information récente, va relancer les avocats. De plus, elle précise qu'il n'y a pas eu de concertation avec les autres communes depuis.

Quelle est la position des candidats par rapport au 78 K€ ? M. Allieux défendra comme il se doit, les intérêts de la commune. Toutes les positions des délégués seront d'abord discutées en conseil et aucune décision ne sera prise sans concertation avec le conseil.

D'autre part, Mme le Maire précise qu'une nouvelle délibération devra être prise concernant le PLUI entre octobre et décembre 2020 ; celle votée par le conseil municipal précédent est considéré comme nulle.

## **4. Décision Modificative n°1 au budget communal**

Cette délibération consiste à rééquilibrer une opération financière.

Mme le Maire lit le courriel de la Perception imposant cette modification.

## RÉSULTATS

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

## **5. Décision Modificative n°1 au budget assainissement**

Cette délibération consiste à régulariser une opération financière afin de pouvoir l'amortir.

## RÉSULTATS

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

## **6. Frais de fonctionnement école Vallesvilles**

### *RÉSULTATS*

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

Selon la convention, une personne doit représenter la commune au sein du bureau. Suite à la question de savoir qui est cette personne, Mme le Maire propose que M. Allioux représente la commune.

D'autre part, une mise à jour du règlement du R.P.I. est à prévoir.

## **7. Rentrée des classes**

Mme Durand demande si la décision de ne pas accueillir les 5 enfants de TPS (enfants de moins de 3 ans) relève de la volonté de la directrice d'école et si la commune peut donner son avis ?

C'est une décision unilatérale de la directrice qui ne souhaite pas surcharger les classes.

## **8. Participation école publique de Verfeil – Classe Ulis**

### *RÉSULTATS*

- Nombre de votants : 14
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 14

Cet élève suit la scolarité dans une classe Ulis, à Verfeil, suite à une décision du rectorat.

M. Parker demande pourquoi la demande est en double dans le PDF ?

Mme le Maire et M. Allioux constatent qu'il s'agit d'une erreur et mais assurent et confirment que la somme demandée ne concerne que l'année scolaire 2018-2019.

Mme Durand demande ce qui va se passer pour l'année 2019-2020 ?

Mme le Maire répond qu'il faudra sûrement payer l'année 2019-2020 en 2021 ; l'enfant était encore scolarisé à Verfeil.

## **9. Point budget**

Suite à la présentation faite par M. Allioux, Mme Durand demande le montant de la réserve financière qui était conséquente l'année dernière.

Cette somme a été complètement utilisée pour absorber les travaux de groupe scolaire.

En fin d'année, il est prévu qu'il reste 200 K€ sur le budget.

Mme Jalabert précise que des subventions supplémentaires ont été reçues, courant 2019/2020. M. Parker doute du fait que cela fasse 1 M€.

Le solde des subventions à recevoir d'ici mai 2021, s'élève à 900 K€.

M. Allieux indique également que la réserve foncière de la commune (terrains attenants au groupe scolaire) est toujours intacte.

La Perception doit être contactée pour vérifier si une ligne budgétaire doit être créée, afin que la commune ne soit pas en difficulté dans l'attente du solde des subventions.

D'autre part, la commission travaux va évaluer les travaux à venir (devis). Un plan pluriannuel sera mis en place dès le début de l'année prochaine.

La commission finance se réunira tous les mois pour le suivi du budget.

M. Allieux précise également que Mme Laffon va revoir les crédits souscrits par la commune.

Enfin, pour ce qui est des assurances souscrites par la commune, le précédent mandat avait fait le nécessaire.

## **10. Règlement intérieur du conseil**

Pour les communes de plus de 1000 habitants, un règlement intérieur du conseil municipal doit être adopté dans les 6 mois suivant l'installation ce dernier.

Un groupe de travail composé de cinq membres du conseil :

M. Parker, Mme Jalabert, M. Allieux, M. Ribault et Mme le Maire, est constitué.

## **11 Vie de la commune**

### Marquage au sol pour le stationnement le long du bar

Du fait d'un stationnement dangereux devant le bar et dans le virage, Mme le Maire propose un marquage au sol.

Cette interdiction ne sera que le long du bar et dans le virage.

M. Parker fait remarquer que les automobilistes risquent de se garer en face.

M. Boyer indique que cela n'est pas possible du fait de la réglementation du code de la route.

Il est rappelé que différents projets ont été étudiés par le précédent conseil.

Mme le Maire propose de réétudier le sens de circulation et la gestion des parkings.

Egalement de trouver des solutions adaptées à notre village.

Une commission sera créée à cet effet.

### Le point sur les travaux et contrôles sur la commune

- Salle Polyvalente :

Intervention fin septembre de l'entreprise CALMETTES : un drain sera posé le long du gymnase (côté talus). Travaux prévus mais retardés du fait de la crise sanitaire

- Bâtiments communaux :

La société ALPES CONTROLES procèdera à la vérification annuelle des installations électriques et équipements sportifs de tous les bâtiments communaux, y compris l'AVAT. Les contrôles auront lieu les 24 et 25/09.

- Salle des fêtes :

La fuite sur la toiture – côté mur mitoyen – a été réparée la semaine dernière.

- Maison en péril :

Un expert de la société Nerocan va faire un devis pour sécuriser la maison.

- Station d'épuration :

Le bornage a été réalisé la semaine dernière. Le talus est situé sur 4 propriétés privées. Les propriétaires sont d'accord sauf un. Un nouveau bornage est prévu.

Toutefois, même en cas de désaccord et suite à avis pris par Mme le Maire auprès de la société ACTI GEO, les travaux peuvent commencer.

- Visite du groupe scolaire :

Une visite du groupe scolaire avec l'architecte et le maître d'oeuvre est prévue pour les élus le jeudi 17 septembre à 18 h.

- Pot des nouveaux arrivants :

Prévu le 19 septembre à 11 h. Mme le Maire propose qu'il n'y ait que des boissons, compte tenu du contexte sanitaire.

- Repas de la cantine scolaire :

Proposition de garder la société API jusqu'en juillet 2021. Cela évitera un changement de planning et une éventuelle embauche en cours d'année. Il n'y aura pas d'incidence sur le budget.

Toutefois, une embauche sera nécessaire l'année prochaine pour aider la cantinière.

L'embauche d'une ATSEM sera faite au cours de l'été 2021.

- Animaux errants :

Mme le Maire a contacté la mairie de Montrabé qui a une convention avec une clinique vétérinaire pour la prise en charge des animaux errants (Micro entreprise 3CA).

Mme le Maire doit rencontrer la responsable, courant semaine prochaine.

Mme le Maire doit prendre un arrêté pour se conventionner avec cette clinique (solution moins coûteuse que la SPA).

Le conseil est d'accord sur le principe.

- Travaux devant la mairie :

A ce jour seuls MM. Boyer et Giraudy ainsi que le bureau municipal ont répondu et cela de façon favorable. En conséquence le projet est retenu.

M. Parker fait remarquer qu'il n'est pas normal de demander un avis par mail sans avoir le contexte. Il demande d'avoir une présentation de l'ensemble du projet de voirie autour de l'école et de la mairie (zone à 30, piste cyclable, potelets devant la mairie...) afin de pouvoir se positionner sur les devis.

Ce projet a été présenté au conseil en janvier 2020 (ancien conseil).

- Abri AVAT :

Une autorisation temporaire d'occupation du domaine public sera établie par Mme le Maire dans laquelle l'emplacement sera précisé et la durée fixée à un an, avec reconduction possible. La mairie donne l'autorisation à l'AVAT et l'AVAT est responsable.

- Panneau électronique :

M Giraudy propose une solution et un devis qui sera réalisé en 2021. Le prix s'élève à 3.500 € HT. Il s'agit d'un journal LED monochrome connecté en 3G (abonnement de 150 € par an) que l'on peut poser sur un candélabre (éclairage public).

M. Parker demande si ce projet entre dans le plan pluriannuel proposé par Mme le Maire et si ce projet est prioritaire. Mme le Maire précise qu'il n'est pas prioritaire et qu'il va rentrer dans le plan pluriannuel.

M. Allieux demande à M. Parker de communiquer le dossier sur le radar pédagogique qui pourrait être également connecté en 3G.

## **12. Questions diverses**

- M. Parker demande à Mme le Maire si elle a rencontré les « causeries du dimanche ». Mme le Maire n'a pas rencontré les causeries ; c'est M. Ribault qui s'est rendu à la rencontre.

- Marché de plein vent :

Où en est-on du projet de règlement ? De la création de la commission « marché » ? La gratuité jusqu'à fin septembre est-elle prolongée ?

M Allieux propose qu'il reste gratuit. Le conseil approuve.

Mme le Maire indique qu'il n'aura pas de règlement, car tout fonctionne bien. Concernant les producteurs présents, ils sont assez nombreux et cela suffit par rapport à l'espace octroyé.

- Projet de carrière à Montcabrier :

Où en est-on ? Mme le Maire a-t-elle rencontré le maire de Montcabrier ?

Mme le Maire a contacté le maire de Montcabrier lequel a confirmé avoir fait voter une délibération contre.

- Vival :

Pour l'instant la procédure de liquidation judiciaire est toujours en cours.

Le propriétaire actuel ne se manifestant pas, le local reste tel quel pour le moment.

- Portage de repas :

Mme Durand demande un retour de la réunion avec l'intercommunalité, responsable du portage des repas. L'intercommunalité n'a pas eu d'autre plainte.

Mme le Maire indique que seules deux personnes utilisent ce service dans la commune. Ces deux personnes ne souhaitent pas utiliser un autre traiteur.

La séance est levée à 22h47.